



Charte pour l'école de patinage artistique

Lorsqu'un collectif entre en jeu dans une structure, il est nécessaire de clarifier certains points pour un fonctionnement serein. Ce document a pour but d'énoncer des valeurs, de réfléchir sur des notions tels que l'engagement, le respect, la liberté, les droits ou encore les devoirs.

La Gouille s'engage à :

- Respecter les horaires dédiés au patinage artistique.
- Organiser chaque année au moins un événement de type « gala ».
- Préparer une glace optimale (autant belle que possible en fonction de la météo).

En tant que membre, je m'engage à :

- Respecter les horaires définis par la monitrice. L'heure indiquée signifie l'heure du début du cours. Je dois être équipé-e pour aller sur la glace.
- Si un retard perturbe le déroulement de l'entraînement, la monitrice est en droit de décider si l'enfant peut participer au cours.
- Les absences sont signalées à la monitrice aussitôt que possible.

Cours d'essai possible

En cas de doute, vous pouvez planifier avec la monitrice un cours d'essai lors duquel vous lui remettrez ce document signé. Toutefois, ils ne peuvent pas avoir lieu en période de préparation d'un événement. Si l'essai est concluant, vous pourrez procéder à l'inscription en complétant le formulaire disponible sur notre site internet www.la-gouille.ch.

Droit à l'image

La Gouille réalise des photos permettant de démontrer ses activités afin d'obtenir un soutien politique et populaire.

- Diffusion dans le rapport d'activité
- Diffusion sur les réseaux sociaux par de petits films « réels »

J'accepte que l'image de mon enfant soit diffusée : ☐ Oui ☐ Non

Signature représentant-e légal-e : _____ Signature de l'enfant : _____

Lieu et date : _____

Signature de la monitrice : _____ Signature de La Gouille : 

Ce document est à remettre signé et en main propre à la monitrice, lors de votre premier entraînement.